**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

**Le monoxyde de carbone**

Chaque année, un nombre élevé d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) se produisent sur le territoire québécois.

Ce phénomène semble survenir plus particulièrement lors de la saison froide lorsque les appareils de chauffage fonctionnent à plein régime et que des abris temporaires pour les véhicules sont installés.

Les combustibles tels que le bois, le propane, le mazout, le gaz naturel et l'essence, souvent utilisés pour alimenter certains appareils de cuisson, de chauffage ou différents types d'outillages, peuvent être des sources de monoxyde de carbone, un gaz imperceptible par l'humain et potentiellement mortel.

Votre service incendie souhaite sensibiliser la population aux dangers potentiels d'une intoxication au monoxyde de carbone et l'encourage à prendre connaissance des conseils qui suivent afin d'adopter des comportements sécuritaires lors de l'utilisation d'appareils à combustion.

**Qu'est-ce que le monoxyde de carbone (CO) ?**

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lors d’une combustion incomplète d’un combustible ou d’un carburant tel que l'essence, l’huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane, le bois, etc.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d’en détecter la présence.

Il cause des centaines d’intoxications annuellement au Québec, dont environ une quinzaine s’avèrent mortelles.

**Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence.**

**Prévenez les intoxications…**

* Par la **présence d’avertisseurs de monoxyde de carbone** qui fonctionnent bien et qui sont installés au bon endroit.
* Par une **utilisation adéquate** et un **entretien rigoureux** des appareils à combustion.
* Par une **inspection régulière** et un **nettoyage** des cheminées, des tuyaux et des raccordements des appareils à combustion.

[](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html)

Alexandre Dallaire, capitaine à la prévention

Service de prévention des incendies de la Ville d’Alma

418 669-5001 poste 5069

[alexandre.dallaire@ville.alma.qc.ca](mailto:alexandre.dallaire@ville.alma.qc.ca)